



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 6 1983

S/15910
5 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 5 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de rappeler que la Jamahiriya arabe libyenne a déjà, à maintes reprises, informé le Conseil de sécurité de la série d'intimidations et de provocations américaines et d'actes d'hostilité commis par l'administration américaine contre la sécurité, la souveraineté et l'indépendance du peuple libyen et de son territoire. De même, elle a déjà signalé les risques que la persistance de ces pratiques et de cette politique d'hostilité des Etats-Unis d'Amérique fait peser sur la sécurité et la paix du peuple de la Jamahiriya en particulier, ainsi que sur la paix et la sécurité dans la région de la mer Méditerranée et de l'Afrique en général.

Aujourd'hui, la Jamahiriya arabe libyenne appelle à nouveau l'attention du Conseil de sécurité sur la situation dangereuse découlant de l'escalade de la tension dans les régions de la mer Méditerranée et de l'Afrique imputable à la publication par l'administration américaine de communiqués officiels menaçants, accompagnée de l'envoi d'unités de la sixième flotte des Etats-Unis vers les eaux proches des côtes libyennes, de conseillers militaires et de matériel militaire américain au Tchad et de deux avions espions américains AWACS dans un pays voisin de la Jamahiriya dans le but d'observer l'espace aérien libyen.

Ces actes et cette politique de l'administration américaine trahissent ses intentions agressives persistantes et affirmées contre la Jamahiriya arabe libyenne et ont pris des formes diverses, notamment celles qui sont indiquées ci-après :

1. La violation des eaux territoriales et de l'espace aérien libyens par les flottes de guerre et les avions militaires américains, les actes d'agression directe et indirecte, les pressions économiques et les campagnes d'information tendancieuse.
2. Le terrorisme militaire perpétré par le biais de manoeuvres menées par les forces américaines de déploiement rapide dans certains pays voisins de la Jamahiriya arabe libyenne et leurs effets néfastes non seulement sur la sécurité du peuple libyen mais également sur celles des peuples des pays qui en sont le terrain et de tous les peuples africains.

3. L'envoi par l'administration américaine d'instructeurs militaires et la livraison de matériel militaire en vue d'appuyer la rébellion au Tchad, dans le dessein de trouver un prétexte pour agresser la Jamahiriya et de s'ingérer dans ses affaires intérieures, en particulier, et dans celles du Tchad et de l'Afrique, en général, afin d'imposer des régimes pro-américains, dans l'orbite de la politique américaine.

Les menaces et les provocations des Etats-Unis à l'encontre du peuple libyen et des peuples des différentes régions du monde s'inscrivent dans le cadre de la stratégie américaine d'ingérence dans les affaires des pays indépendants qui refusent de se soumettre à la politique américaine et aux intérêts du colonialisme et qui rejettent le racisme, la domination et l'hégémonie.

Ces actes d'hostilité représentent une violation des principes énoncés dans la Charte et dans d'autres conventions internationales, notamment le principe interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et le principe reconnaissant le droit des peuples de choisir librement leur régime politique, économique et social, ainsi qu'une violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies visant à faire de la région méditerranéenne une région de paix et de coopération.

La persistance de telles pratiques de la part de l'administration américaine contribue à favoriser l'agression, l'intervention et l'instabilité dans différentes régions du monde. Elle constitue également un appui aux régimes racistes en Palestine et en Afrique du Sud et va à l'encontre des intérêts des peuples arabes et africains. Tout en appelant l'attention de la communauté internationale sur les menaces à la paix et à la sécurité de son peuple et sur la situation explosive dans la région méditerranéenne et en Afrique, la Jamahiriya arabe libyenne met en garde contre le danger que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la poursuite d'une telle politique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le chargé d'affaires par
intérim,

(Signé) Awad S. BURWIN
